

## Procès-Verbaux

Roynorts

7D6 1186



# Régie Municipale d'approvisionnement Conseil d'exploitation

mandat Dehove 1940/1944



REGIE MUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT

Réunion du Conseil d'Exploitation  
du 19 Janvier 1943

Présents: M.M. le Chanoine Détrez, Président.  
Hermez, Vice-Président.  
Gautier, Membre.  
Lefebvre, Chef de la 1ère Division.  
Hautcoeur, Directeur de la Régie.

Excusé : M. Delpoorte, Receveur Municipal.

M. Vyt, délégué de la Préfecture, n'assiste pas  
à la réunion.

Après avoir fait adopter le procès-verbal de la dernière réunion, le Président se fait une joie de présenter à M. Gautier, récemment nommé membre du Tribunal de Commerce, les plus vives félicitations du Conseil d'Exploitation de la Régie. Le Président salue particulièrement en M. Gautier le commerçant intègre, dont la place était marquée parmi cette élite; le père de famille et l'ancien otage; après avoir souligné à quel point la Régie se trouve honorée par une promotion si justifiée, il rappelle combien est infrangible, comme celle des tranchées, l'amitié cristallisée aux heures critiques et si les "équipiers" de la Régie, qui n'ont jamais travaillé en tirailleurs dispersés, ont appris beaucoup au contact de leur conseiller technique, il n'est pas besoin d'apprendre à l'estimer et à l'aimer.

M. Gautier, très sensible aux paroles aimables prononcées à son égard, rappelle que sa profession, peut-être, n'a pas toujours retenu l'attention des pouvoirs publics. Les circonstances actuelles ont aidé à réparer cette lacune. Il termine en affirmant le plaisir qu'il a éprouvé en siégeant dans les réunions de la Régie, où jamais aucune ombre n'a régné parmi les membres du Conseil.

Le Président fait connaître que la Société "L'Indépendante" en décembre 1942, a livré aux cantines scolaires 7.735 kgs. 500 de pain, ayant nécessité 5.950 kilos de farine.

.....

Il se félicite que les arrivages de pommes de terre se poursuivent sur un rythme régulier. Il prie M. HAUTCOEUR d'apporter quelques précisions.

Le Directeur expose la situation arrêtée au 16 Janvier.

A cette date, il existait dans les magasins :

291.965 kilogs appartenant à la Régie  
et 129.496 kilogs appartenant aux cantines scolaires,  
soit  
au total 421.461 kilogs.

De plus, il y a lieu de tenir compte de 386.010 kilogs de livraisons annoncées à la Régie par la Chambre Syndicale des Négociants en pommes de terre et de 153.050 kilogs annoncés au Service des Cantines.

Si l'on ajoute aux 421.461 kilogs se trouvant actuellement stockés, les 539.060 kilogs à recevoir, on atteint le chiffre impressionnant de 960.521 kilogs.

Etant donné que la consommation hebdomadaire n'est que de 25.000 kilogs, les besoins jusqu'à fin Juin seront largement couverts; l'excédent prévu, à cette époque, serait de 340.000 kilogs environ.

En applaudissant à la bonne marche des approvisionnements, le Président s'étonne que certains services aient pu en redouter l'excès, comme si l'abondance constituait un crime. Les réserves massives, emmagasinées dans la crypte de l'église N.D. des Victoires et dans celle de Saint-Pierre Saint-Paul, représentent une garantie, à la fois contre les risques d'un avenir des plus incertains et contre les appréhensions légitimes jadis formulées par M. le Maire quant à la campagne d'hiver. Mieux vaut assurément le trop-plein que la disette? A supposer même qu'il y ait pléthore de tubercules, il y aura lieu de se réjouir: toujours il sera loisible de tirer parti du stock excédentaire et de confectionner une provision de féculle qui sera des plus précieuses.

M. HAUTCOEUR apporte à ce sujet les renseignements obtenus auprès des Etablissements des "Produits du Maïs": il y aura lieu, dès la fin Mars, d'entrer en relation avec lesdits établissements, qui acceptent, d'ores et déjà, de transformer en féculle les quantités présumées.

M. LEFEBVRE fait connaître que les services, tenant compte de cette situation, utilisent le plus possible les pommes de terre, à l'exclusion du riz. De son côté, M. HAUTCOEUR donne l'assurance que toutes les précautions sont prises pour la vérification des arrivages de pommes de terre. C'est ainsi que M. MESNIL à la suite de livraisons incomplètes, a été mis en demeure d'effectuer une livraison complémentaire de 180 kilogs.

A propos de lait, le Directeur évoque l'incident soulevé par M. DEBOUEF, demeurant 1 rue Montesquieu; l'intéressé attribuait le décès de son enfant à une intoxication soi-disant provoquée par l'absorption d'une boîte de lait concentré provenant des magasins de la Régie.

Cette réclamation verbale n'a pas été retenue; une analyse, effectuée sur une boîte semblable, par le Laboratoire Municipal a démontré la bonne qualité du lait, le médecin de l'état-civil d'autre part a délivré sans observation le permis d'inhumer.

Revenant sur la disparition de cinq tonnes de sucre, dont il fut question dans une précédente séance, le Président prend acte de la note adressée par M. le Maire en du 31 Décembre. En vue de jeter un peu de jour sur cette regrettable et mystérieuse affaire, il a conscience, avec ses Collègues, d'avoir épuisé tous les moyens dont ils disposent et cela jusqu'à s'être crus obligés de consulter les souvenirs de l'ancien directeur, M. Léon Plouvier.

Celui-ci, en réponse au mémoire qui lui fut adressé par M. Hautcoeur, vient d'esquisser une échappatoire, en rejetant la responsabilité à la fois que M. Vyt, qu'il prétend avoir été chargé des inventaires et de toutes vérifications entraînées par eux, sur M. Delgery, qui aurait reçu de lui des ordres formels, sur le représentant de la Caisse des Ecoles, qui n'aurait pas déployé une vigilance effective quant aux quantités de sucre à lui livrées par la Régie. Ce document dilatoire n'ajoute à l'enquête aucun élément nouveau.

De son côté, le délégué de la Préfecture, inopinément mis en cause par ce texte, proteste contre le procédé inélégant et discourtois dont il est victime; il se déclare personnellement visé par M. Plouvier. S'il était besoin de défense, il rappellerait comment tous les magasiniers ont signé l'inventaire qui fait l'objet du débat et qui ne mentionnait aucunement le stock de sucre appartenant aux Cantines. M. Vyt, après avoir rendu hommage au travail d'équipe réalisé par le Conseil d'Exploitation et aux liens d'amitié créés par cette étroite et active collaboration, croit devoir remettre entre les mains du Conseil sa démission. Les membres du Conseil prennent fait et cause en faveur de leur collègue injustement incriminé : le Président déclare ne pouvoir accepter la démission d'un Collègue, dont le zèle fut exemplaire et qui, depuis près de trois ans, a rendu à la collectivité les plus éminents services. Tous les membres présents se déclarent solidaires de M. Vyt et prêts à répondre au réquisitoire de M. Plouvier. Ils s'étonnent respectueusement de l'attitude prise par M. le Maire, qui considère la question comme "liquidée", grâce à la sanction prise par lui contre un magasinier. Celui-ci, M. Deroo, vient d'être, en effet, remplacé, sans même que la nomination du successeur, M. Delesalle ait été notifiée, ni au Directeur de la Régie, ni au Chef de la 1ère Division. Ce modeste subalterne qui est frappé, peut-être accusé d'avoir manqué de vigilance; il n'en partage au moins la responsabilité avec le Directeur d'alors, officiellement chargé des inventaires comme aussi du contrôle et de la tenue des magasins.

En adoptant les arguments de leur Collègue, M. VYT, les membres du Conseil rappellent que M. le Maire a lui-même, lors d'un conflit antérieur avec M. PLOUVIET, compartimenté les attributions respectives du Président et du Vice-Président, cloisonnés dans les démarches à l'extérieur, expressément invités à ne pas s'immiscer dans les services administratifs, exclusivement assurés par le Directeur.

Désireux de suppléer à la carence des confitures qui menace les Cantines Scolaires, le Président rend compte des multiples démarches entreprises. Après avoir obtenu un contingent mensuel supplémentaire représenté par 500 kilogs de SAPLERA, il propose un marché avec la Maison FIBBÉ qui, disposant d'un stock de pulpe de poires et pommes, est en mesure de fournir environ 3.000 kilogs de confiture.

Interrogé sur la réserve de gras de boeuf emmagasinée dans le sous-sol du beffroi, M. HAUTCOEUR donne tout apaisement sur l'état de la conservation de ces 2.000 kilogs appartenant aux Cantines Scolaires.

S'inspirant d'un incident soulevé par M. l'Adjoint TILGE par devant le Conseil Municipal, le Président donne la parole à M. HAUTCOEUR, dont les services ont été mis en cause au sujet de la répartition des bons d'achat de textile. M. HAUTCOEUR communique au Conseil la documentation qu'il a fait tenir à M. le Maire concernant ce fâcheux incident : le Service municipal incriminé avait, sur la demande de M. le Maire, délivré très régulièrement les bons d'achat suivant une procédure quelque peu bienveillante sans doute, mais admise par les Services Préfectoraux.

Sur le même chapitre du Textile, le Président donne connaissance de la correspondance échangée avec le Crédit du Nord concernant l'ouverture d'un second compte chèques-points au profit du Bureau de Bienfaisance : il souligne, en passant, l'exclusivité exercée en ce domaine par le Comité d'Entr'aide et l'irrégularité du compte ouvert par celui-ci sans carte d'acheteur. Toute la documentation relative à cette affaire a été communiquée à M. le Maire, conformément au désir exprimé par lui.

C'est l'occasion, pour la Régie, de retenir et de consigner, en passant, la façon quelque peu cavalière dont elle fut évincée d'une cérémonie récente où le Comité d'Entr'aide devait, suivant la tradition, présenter à M. le Maire ses voeux solennels de nouvel an. Ce procédé ne consacre-t-il pas une singulière méconnaissance de la contribution apportée à l'approvisionnement du Vestiaire Municipal par les Services de la Régie ?

Revenant aux deux mille tonnes de schlamm qui seront distribuées sous le signe du Comité d'Entr'aide par les soins du Bureau de Bienfaisance, le Président remercie M. LEBEBURE pour les essais auxquels il a

présidé pour étudier le produit "THERMEX" destiné à activer la combustion de ce charbon de qualité inférieure. Les premières livraisons du produit sont imminentes.

Quant au bois de chauffage, une nouvelle démarche pour en obtenir a été tentée près de la Préfecture. On se souvient aussi des peupliers appartenant aux Hospices et devant être abattus dans la partie basse de la forêt de Verlinghem. Le Président rappelle comment ces arbres, criblés de mitraille au cours de la précédente guerre, ne trouvaient aucune scierie acceptant de les débiter. Il signale que M. DEFIVES, carrossier à FRELINGHIEN, se déclare prêt à faire cette opération.

D'autre part, l'Administration des Hospices a l'intention de procéder à une adjudication pour l'abatage et l'élagage d'arbres situés dans ses propriétés. A la suite d'une démarche maladroitement entreprise par les Services de la 2eme Division auprès de l'Office du Bois, il apparaît que la Régie ne peut participer à l'adjudication parce que ne faisant pas partie des organismes habilités à participer aux achats de bois actuellement contingents.

Le Conseil d'Exploitation estime qu'il serait souhaitable que l'Administration des Hospices n'ouvrît point cette adjudication, susceptible de procurer à d'autres des produits qu'elle est appelée à employer elle-même. Si la totalité de ce bois ne pouvait être utilisée par les Hospices, l'excédent pourrait être cédé à la Régie sans l'intervention de l'Office du Bois.

Le Président donne connaissance d'une note de M. HAUTCOEUR adressée à M. le Maire, en réponse à un article paru dans "LA VIE DU NORD", concernant les attentes imposées au public lors de la distribution des cartes individuelles.

M. HAUTCOEUR, qui s'est abouché avec différentes municipalités, soumises depuis trois ans au régime de la carte individuelle, fait connaître les résultats de ses investigations. Dans les autres départements, les tickets d'alimentation sont mis vers le 10 de chaque mois à la disposition des mairies, alors que dans le Nord, ces tickets ne parviennent généralement que vers le 18.

La Préfecture a été saisie de cette différence de traitement. M. le Maire a décidé que toutes les formalités prescrites par les instructions préfectorales ne seraient pas effectuées lorsque les tickets à distribuer parviendront trop tardivement.

Soupes et repas. - M. le Maire a prévu la distribution de deux millions de repas et de cinq millions de soupes au cours de l'exercice 1943.

.....

Le problème des engrais réclamés par les cultures de la Régie est à l'ordre du jour. Le Président indique les avantages assurés par le Fumier Synthétique et souhaite que l'on fasse appel à cette ressource, en vue de suppléer aux bons de déblocage que l'on ne peut obtenir du GIRPIA pour les engrais chimiques.

M. LEFEBVRE indique les possibilités d'approvisionnement fournies par les écuries municipales. M. HERMEZ, abondant dans ce sens, précise qu'un cheval fournit mensuellement une quantité de fumier évaluée à Soixante francs. Le Conseil entrevoit de ce côté une solution des plus heureuses et charge M. HAUTCOEUR d'étudier la question, mais avec le désir que soit assurée au plus tôt la fourniture d'engrais aux cultures de SANTES et d'HAUBOURDIN.

M. LEFEBVRE soumet un dossier, présenté par le Service du Contentieux, posant la question de la résiliation de locations de terrains consenties à des cultivateurs, en vue de la création de jardins ouvriers.

Le Conseil décide de se soucier à l'exécution des évictions prévues, en raison de la diminution des apports de lait qui résulteraient de ces mesures.

Magasins. - Le Président a sollicité de " LA MAISON DU PRISONNIER " la récupération d'un local dépendant du magasin PLOUVIET, actuellement utilisé par cet organisme comme dépôt d'emballages. La demande ne pourra être examinée que lors du retour du Colonel CHEVILLARD, actuellement en congé.

Le Conseil est quelque peu ému par les visites renouvelées du Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts en vue d'établir au premier étage du Magasin BAGGIO une salle pour un cours de dessin.

Le Conseil d'Exploitation rappelle que les visites dans les magasins de la Régie sont formellement interdites aux personnes non munies d'autorisations spéciales. Il se déclare à l'unanimité, hostile au projet envisagé et souligne qu'il n'apparaît pas indiqué, dans les circonstances actuelles, de permettre au public l'accès des magasins.

Au sujet des cryptes de l'église de Wazemmes, les constatations faites par M. HAUTCOEUR ont permis de constater que la température y est normale. Il resterait néanmoins à en améliorer l'aération : des travaux sont entrevus, mais une difficulté soulevée par le clergé de la paroisse fait souhaiter que M. le Chanoine intervienne auprès de celui-ci : sans grande peine, l'affaire sera réglée. M. HAUTCOEUR est chargé d'intervenir auprès du Service Municipal des Travaux pour que .....

toute la diligence possible soit apportée à cette amélioration.

PORCHERIES - Conformément au désir de M. le Maire et vu les avantages qui en résultent, le President informe le Conseil d'Exploitation que les Porcheries seront maintenues; le nombre des sujets sera toutefois ramené à 160. Il donne ensuite connaissance d'informations parues à l'écran et d'un article inséré dans un journal parisien, relatifs au fonctionnement des porcheries municipales de LILLE.

Le Conseil d'Exploitation craint cependant des difficultés pour l'alimentation des porcs, en raison des refus de bons de déblocage opposés par les Services du Ravitaillement Général. Il s'inquiète, en outre, de la situation financière des Porcheries, qui ne pourra demeurer que déficitaire.

M. SEYS, chargé de transformer les produits des porcheries demande que le prix de transformation de 9 frs 40 soit porté à 10 frs 05. En raison des arguments présentés, le Conseil adopte le prix proposé.

VIANDÉ - Le Président donne connaissance d'une circulaire préfectorale prescrivant le renforcement des mesures de surveillance, en vue de faire cesser le marché clandestin particulièrement important dans ce domaine. Il en a conféré avec M. BOSSUT, Directeur des Abattoirs, qui concentrera sur ce point son activité.

CHOUX - Le Président refait l'historique du différend survenu avec la Maison LE GORGUILLE, concernant sa livraison massive de plants de choux, mis à la disposition de la Ville par l'Association des Maires.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie, qui n'a rien commandé, décide de rester sur ses positions.

Le Président se fait l'écho des diverses démarches entreprises en vue de la création d'une carte de poisson pour les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Arras, Lens et Béthune.

Saisi de la question, M. MERCIER, Intendant aux Affaires Economiques, a exprimé le désir de conférer avec M. le Chanoine, en vue d'une répartition plus équitable des arrivages de poisson. Le Conseil sera tenu informé.

COQUILLES. - M. HAUTCOEUR donne le détail des dépenses entraînées par la distribution des coquilles de Noël. Compte tenu des 207 kilogs de beurre déclassé et des 414 kilogs de sucre cédés gratuitement par le Secours National, chaque coquille revient à 1 fr 60.

Le Comité d'Entr'Aide prendra donc en charge la somme de 39.472 frs 38 représentant le montant de la dépense.

INVENTAIRE - Conformément à la décision du Conseil d'Exploitation, l'inventaire de toutes les marchandises détenues dans les différents magasins de la Régie a été établi, au 31 décembre 1942, dans les conditions désirables, par M.M. DELGERY et CHAVATTE. Les remarques concernant la conservation de certaines marchandises ont été communiquées à M. GAUTIER, qui se rendra sur place et en entre tiendra la Conseil lors de la prochaine réunion.

A l'unanimité, il est décidé que les boîtes de foie gras Joubès ne sauraient être utilisées pour les cantines ou les restaurants. Le prix prohibitif de ces denrées de luxe, indiqué par M. GAUTIER, incite le Conseil à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'utilisation à envisager pour ces produits de qualité.

M. LEFEBVRE et HAUTCOEUR envisageront l'utilisation du sucre roux pour la confection du thé servi dans les refuges.

En matière de bâtais, brosses et balayettes, M. HAUTCOEUR indique les besoins exprimés par les services. Les démarches, en vue de trouver ces fournitures, seront entreprises par MM DFTREZ et HERMEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président s'apprête à lever la séance, lorsque M. HERMEZ se fait l'interprète de l'assemblée pour présenter au Président voeux et félicitations pour sa nomination officielle d'adjoint. Celui-ci exprime ses remerciements: il ajoute qu'il y aura des ombres au tableau tant que M. HERMEZ n'aura pas repris sa place au sein du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration.

La séance est levée vers midi.

-----

REGIE MUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT

Réunion du Conseil d'Exploitation  
du 29 Janvier 1943

Présents: M.M. le Chanoine Détrez,  
Hermez,  
Vyt,  
Gauthier,  
Lefebvre,  
Hautcoeur.

Excusé: M. Delporte.

Après avoir obtenu, pour le procès-verbal de la précédente réunion, l'adhésion de l'assemblée, le Président prend acte de la lettre par laquelle M. Vyt expliquait son absence. Il exprime au délégué de la Préfecture la sympathie unanime du Conseil et se réjouit de ce retour.

Abordant l'ordre du jour, il envisage les approvisionnements en pommes de terre. Sur ce point précis, M. Vyt souligne la différence des récoltes assurées par les cultures municipales de Santes: 76 tonnes de tubercules en 1941, 28 seulement en 1942.

Le Président explique cette moins value par l'entrée en compte des villes de Icos et d'Haubourdin, dont la participation tardive en 1942 a diminué d'autant les attributions lilloises. Avec M. Vyt et tout le Conseil, il souhaite que celles-ci soient maintenues dans la proportion de 50 %.

Le double problème du stockage des pommes de terre et de leur conservation retient aussi l'attention de l'assemblée. Le Président rend compte de la visite qu'il a faite des caves de l'église Saint-Pierre Saint-Paul: il évoque les remarques faites en vue de dégager les soupiraux susceptibles d'assurer une meilleure aération.

M. Hautcoeur fait savoir que les travaux sont en cours et se poursuivent sur un rythme qui en laisse prévoir le tout prochain achèvement.

Passant au Marché Saint-Nicolas, dont il a cru, pour les besoins du Ravitaillement, devoir réclamer le maintien et la transformation, le Président brosse à grands traits l'historique de la question. Il rend compte des démarches entreprises en vue de refaire dudit Marché, qui, depuis une quinzaine d'années, fonctionnait en veilleuse, le marché-type, le marché-témoin dont s'enorgueillissent la plupart des grandes villes. Il dit comment il espère annoncer prochainement la fondation d'une société fermière qui paierait à la Ville une redevance annuelle et prendrait à son compte l'organisation du marché.

Il expose aussi les efforts qu'il a tentés avec le Comité Répartiteur en vue de rendre plus équitable la répartition et la distribution du poisson: l'institution d'une carte familiale est envisagée pour ces distributions. Pour mettre la chose au point, M. Mercier, Intendant des Affaires Economiques, avait annoncé sa visite à l'Hôtel de Ville, mais voici que, au lieu de cette visite, est parue dans la presse locale du 8 Janvier une information qui torpille le projet envisagé. Après enquête, il est apparu que cette information émanait des Services du Ravitaillement Général. Le Président, dans un projet de lettre qu'il fait adopter par le Conseil d'Exploitation, marque à M. le Préfet son étonnement devant une telle attitude prise par



des services officiels qui devraient défendre l'intérêt général. A l'appui de cette lettre, il joindra une photographie montrant une queue impressionnante de consommateurs stationnant devant une poissonnerie.

Le Président donne connaissance des arrivages de légumes enregistrés sur le carreau des Halles. Ces renseignements, compte tenu de la situation actuelle, sont rassurants.

M.M. Lefebvre et Hautcoeur ont visité plusieurs centres de distribution des tickets de rationnement. Les constatations relevées sont satisfaisantes; elles laissent supposer que le service s'est adapté au mécanisme nouveau consécutif à la mise en vigueur des cartes individuelles.

M. Vyt, en "vieux routier" des Centres, souligne, à la satisfaction générale, que le Service de M. Hautcoeur est à la hauteur de sa tâche et recherche toujours les moyens d'améliorer les démarches du public. Après avoir appuyé ce témoignage, le Président donne lecture d'une note de M. Hautcoeur priant les chefs de centre de fournir différents renseignements en vue de la mise au point définitive du système de remise de tickets. M. Gautier fait savoir qu'une information de presse fera connaître très prochainement les denrées rationnées qui seront distribuées en février, mais il souligne à ce sujet que la majorité des grossistes ne sont pas encore en possession de certaines de ces denrées. Le Conseil enregistre cette déclaration autorisée, regrette une pareille anomalie, d'où résultera sans nul doute quelque trouble dans les prochaines distributions.

M. Hautcoeur pose à nouveau la question de l'affichage obligatoire du prix des denrées rationnées. S'il s'avère que la diversité des marques rend impossible la publication de ces prix, le Conseil estime cependant que les détaillants devraient mettre ces prix en évidence; il en exprime formellement le voeu.

M. Vyt signale les inconvénients résultant de la méthode adoptée pour la distribution des bons de schlamms. Certains négociants, ne recevant que deux ou trois bons, ne peuvent se déplacer pour prendre à la Porte de Dunkerque des quantités aussi insignifiantes. Par suite, les bénéficiaires de ces bons se trouvent condamnés à une longue attente ou sont dans l'impossibilité de recevoir ces livraisons.

Le Président confie à M. Lefebvre la mission de revoir M. Ghesquière qui a pris déjà d'heureuses initiatives en vue d'accélérer les apports de charbon. Il le remerciera et le prierà d'envisager les mesures susceptibles de remédier aux inconvénients signalés. M. Vyt indique qu'il manque à M. Coisne, pour le secteur de Saint-Maurice, 1.200 tonnes de charbon, faute de quoi il est impossible de satisfaire les besoins du mois de Janvier.

M. Hautcoeur signale que la Régie ne possède plus actuellement que 1.500 kilos de sel. M. Vermynck attend des arrivages qu'il croit imminents, mais il est dans l'impossibilité d'assurer les livraisons prévues au marché. M. Gautier donne l'assurance que le manque de sel est général et qu'il faut s'attendre à des difficultés.

Saisi d'une requête émanant de M. LASSELIN, répartiteur en fruits et légumes aux Halles Centrales, qui sollicite un bureau, le Président expose que ledit répartiteur utilisait jusqu'à ce jour le bureau de la Banque Scalbert, momentanément fermé aux opérations bancaires. La Banque, à dater du 1er Février, compte reprendre son activité et réclame l'usage du bureau qui lui appartient.

Le service du répartiteur comporte, paraît-il, la collecte des arrivages journaliers, l'établissement de la liste des acheteurs avant l'ouverture du marché, la remise des bons aux diverses collectivités ne participant pas à la répartition par numéros, les diverses demandes et réclamations. Une visite sur place permettra d'établir le bien-fondé de la requête.

---

Le Président dit avoir reçu les doléances de plusieurs cultivateurs et les graves difficultés rencontrées par eux dans les transports et dans l'alimentation du bétail, comme aussi dans le renouvellement des étables : le prix des vaches laitières est passé de 7.000 à 18.000 francs. N'est-il pas à souhaiter que les Services Agricoles obtiennent, en faveur des fermiers de la région, le bénéfice de la priorité pour les achats de bétail dans les régions plus favorisées ?

---

Les établissements de bains municipaux sollicitent de la Régie des fournitures diverses; le Président entreprendra des recherches à ce sujet.

---

Il donne connaissance d'une note de M. LEFEBVRE au Service du Contentieux, invité à exposer son point de vue sur la légitimité de la redevance du droit de 2% réclamé au Comité de Répartition du Poisson.

---

Au sujet de l'alimentation des Porcheries Municipales, qui occupe activement le Conseil, M. LEFEBVRE dit avoir appris par M. le Maire que l'Association des Maires mettait à leur disposition 10 T.500 de mouture de sarrasin.

Le Conseil d'Exploitation enregistre cette nouvelle avec la plus grande satisfaction.

D'autre part, M. PERU avait soumis un projet de marché pour l'achat de porcelets. Ce marché n'étant pas au point, lui a été renvoyé par M. LEFEBVRE.

---

M. HAUTCOEUR pose, pour les caves de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, la question du règlement des frais d'éclairage. Compte tenu des avantages assurés par l'hospitalité gratuite et les excellentes conditions de l'emmagasinage, le Conseil d'Exploitation décide de prendre en charge la totalité de la dépense.

---

A la suite de la visite et des sondages effectués au Magasin Baggio, M. GAUTIER fait savoir que le beurre en boîtes et les foies gras Joubes, malgré trois années de conservation, sont en parfait état.

La séance est levée vers midi.